



INTERPELLATION

Auteur Urban Furrer, Melanie Burgener, Anja Katharina Schmid et Jens Blatter, neo - Die sozialliberale Mitte

Objet Mettre en œuvre la loi fédérale sur les voies cyclables

Date 15/03/2023

Numéro 2023.03.071

La nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables (loi sur les voies cyclables) vise à améliorer ces dernières et à les rendre plus sûres. Les cantons seront tenus de planifier et de réaliser des réseaux de voies cyclables.

En acceptant l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables à l'automne 2018, les électeurs se sont prononcés en faveur d'un soutien de la Confédération aux cantons dans le domaine des voies cyclables. La loi y afférente a été adoptée en mars 2022 et le Conseil fédéral a décidé que la nouvelle loi entrerait en vigueur le 1er janvier 2023.

Cette loi aura pour effet de faciliter la création d'un réseau de voies cyclables sûr et de qualité, dans l'optique de désenchevêtrer le trafic. On cherche ainsi à séparer autant que possibles les automobilistes, les cyclistes et les piétons, ce qui contribuera à prévenir les accidents. Parallèlement, l'activité physique favorise la santé de la population.

La nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables impose aux cantons de planifier et de réaliser des réseaux de voies cyclables. Ce non seulement au profit de la santé de la population, mais aussi en tant que valeur ajoutée pour notre canton touristique. L'engouement croissant pour le vélo électrique, les trajets maison-travail à vélo ou en VTT et l'augmentation de l'offre de pistes cyclables deviennent des enjeux économiques pour l'ensemble du canton.

Nous adressons les questions suivantes au gouvernement:

- * Le Conseil d'État est-il prêt à aborder rapidement le thème d'un réseau continu de pistes cyclables, non seulement pour le trafic quotidien, mais aussi pour le trafic touristique, et à élaborer une liste de pistes cyclables à planifier et à réaliser en priorité?
- * Une piste cyclable entre Stalden et Viège peut être aménagée à moindres frais. Le canton est-il prêt à tout entreprendre, en collaboration avec les communes, pour que cette piste cyclable puisse être réalisée? Aujourd'hui déjà, de nombreux collaborateurs de la Lonza se rendraient volontiers au travail à vélo, ce qui permettrait de désengorger la route cantonale et d'alléger les problèmes de stationnement à Viège.
- * Le Conseil d'État estime-t-il judicieux d'associer le plus rapidement possible la Confédération à la planification et à l'élaboration de réseaux continus de pistes cyclables dans les zones à fort trafic telles que Viège?

Conclusion

La loi fédérale sur les voies cyclables est en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Cette loi prévoit que la Confédération soutienne les cantons dans la création d'un réseau de voies cyclables sûr et de qualité, contribuant ainsi à désenchevêtrer le trafic sur nos routes.